

Comment utiliser l'application « Cadastre » des Archives départementales des Alpes-Maritimes ?

Avertissement : Le cadastre est un document fiscal, et en aucun cas un titre de propriété. La justification d'un droit résulte de manière indiscutable de la production d'un titre de propriété. Le cadastre n'indique pas l'état des servitudes actives ou passives qui peuvent grever un bien.

Communicabilité : en raison des informations à caractère personnel relatives à la vie privée des personnes, les matrices cadastrales sont soumises au délai de **communicabilité de 50 ans** (à la différence des plans cadastraux, immédiatement communicables).
L'accès aux matrices cadastrales avant l'expiration des délais est régi par le Livre des procédures fiscales (article L. 107 A). Toute personne peut, sur demande, obtenir communication ponctuelle d'informations relatives aux immeubles situés sur le territoire des Alpes-Maritimes ; les informations communicables sont les références cadastrales, l'adresse ou, le cas échéant, les autres éléments d'identification cadastrale.

Diffusion : le décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 a remplacé l'autorisation unique du 12 avril 2012 de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ; les documents numérisés, dès lors qu'ils sont communicables, sont désormais librement **diffusables sur internet** s'ils ne comportent pas de données sensibles au sens des articles 6 et 46 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (précédemment articles 8 et 9).



Sélectionnez la commune, puis choisissez entre l'un des trois types de documentation cadastrale proposés :

- Le **plan cadastral** : formé d'un plan d'assemblage et de feuilles par section. Il représente le territoire de la commune et sa division en sections, puis en parcelles, à une date donnée. Chaque section est désignée par une lettre et chaque parcelle, par un numéro.
- L'**état de section** : répertorie dans un ordre numérique les différentes parcelles par section, à la date d'établissement du cadastre, et indique notamment le nom du premier propriétaire, la nature des terres, la contenance.
- Les **matrices et les tables alphabétiques des propriétaires**

Les tables alphabétiques : nom des propriétaires de parcelles ; la table renvoie aux matrices cadastrales concernées, avec indication du folio ou de la case.

Notez bien, en fonction des dates, s'il s'agit de propriétés foncières, de propriétés bâties ou non bâties.

Les **matrices cadastrales** : indiquent notamment pour chaque propriétaire les références des parcelles pour lesquelles il est redevable de l'impôt, la nature des propriétés, leur superficie, les dates de mutations et les renvois aux propriétaires précédent et suivant :

Matrices des propriétés foncières : regroupent, depuis l'établissement du cadastre, les propriétés bâties jusqu'en 1881 et les propriétés non bâties jusqu'en 1912. (Classement par **folio**)

Matrice des propriétés bâties : document individualisé de 1882 à 1911, puis de 1911 à la rénovation (date variable selon les communes entre 1932 et 1974). (Classement par **case**)

Matrice des propriétés non bâties : document individualisé à partir de 1913 jusqu'à la rénovation. (Classement par **folio**)

Que connaissez-vous ?

- la **date de mutation** (achat, vente, donation, partage, succession) et le **nom** d'un ou des propriétaires ?

→ **Reportez-vous à A**

Attention : La date connue doit être antérieure à la rénovation, sinon la recherche doit s'effectuer par consultation de la documentation cadastrale rénovée en mairie ou en salle de lecture des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

- un **numéro d'identification de parcelle** et uniquement cela ?

→ **Reportez-vous à B**

A. Recherche par date et patronyme

La date est comprise entre la date d'établissement du premier cadastre de la commune et 1913 :

1) À partir de la table alphabétique de la matrice des propriétés foncières : par la recherche du nom, vous obtiendrez le numéro de folio du compte de propriétaire

Camathemarie marthe épouse Brestant à Châteaufort	1807	Parat Pierre Louis Marie Joseph 1131
Chabrean Louis Joseph à Tourrette	1809	Chabrean Louis Joseph 1131
Carlavon Marie Catherine à Fourrières	85	Chabrean Joseph au Bar 1131

2) Consultez la matrice correspondante au numéro de folio relevé :

- à gauche du folio : vous trouverez dates entrée et sortie de la parcelle

- sur la colonne de droite : les références du folio d'où la parcelle est tirée et/ou celles du ou des folio(s) où est portée la parcelle.

Si un autre numéro de folio suit (ex. : 5 - 19) : le second numéro indique celui de la matrice des propriétés non bâties après 1913.

Folio 2-19

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MUTATION		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSE	REVENU		FOLIOS de la MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.	
	entrée	sortie	de la section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		TOTALE.		par parcelle.	TOTAL.		
<i>Beltram</i>	1841		E	944	Le Haut de la...		hect.	ar.	cent.	hect.	ar.	cent.	X	2.661
<i>Beltram</i>			E	944	Le Haut de la...								X	674.671
<i>Beltram</i>	1867	1877	E	101	Le Village					21.23			4	1922 1 3/2
<i>Beltram</i>	1867	1881	E	101	Le Village					21.23	3.4		1477	4 77 1 9/16

La date est comprise entre 1913 et la date de rénovation :

1) À partir de la table alphabétique : retrouvez le nom recherché et relevez à la suite l'indication du folio du compte.

2) Avec ce numéro de folio, repérez la matrice des propriétés non bâties correspondante. Vous trouverez ceci :

Folio 5-26

TOTALS			TOTALS		
ANNÉE	CONTENANCE	REVENU	ANNÉE	CONTENANCE	REVENU
1913	46	18	19		
1923	44	18	19		
1935	72		19		

Pour *M. Allary Auguste* de 1913 à 1920, puis à *Luce Joseph* de 1920 à 1935, puis à *Beltramo Magloire* de 1935 à la fin de validité de la matrice.

MUTATION				DÉSIGNATION DES PARCELLES			ÉVALUATION PRIMITIVE			PREMIÈRE RÉVISION			DEUXIÈME RÉVISION					
ENTRÉE		SORTIE		SÉC. du plan.	LIEU-DIT.	CONTE-NANCE.	NATURE de CULTURE ou de propriété.		REVENU		NATURE de CULTURE ou de propriété.		REVENU		NATURE de CULTURE ou de propriété.		REVENU	
ANNÉE	TIRÉ de	ANNÉE	PORTÉ à				CLASSE.	IMPO-SABLE.	CLASSE.	IMPO-SABLE.	CLASSE.	IMPO-SABLE.	CLASSE.	IMPO-SABLE.	CLASSE.	IMPO-SABLE.		
1929	109	A	40		Le Gey	31 80	essart	u	0 00									
1929	109	A	134															
1928	217	A	137															
1929	109	A	202		Le Village													
		A	329		id													

Exemple : A 40 Le Gey, 31 à 80, essart, entrée en 1913 (établissement de la matrice) et sortie en 1929 pour le folio 109

- à gauche, la colonne «Mutations» permet de voir les « entrée » (ancien propriétaire) et « sortie » (nouveau propriétaire), avec les numéros de folio correspondant et les années

A noter : les dates sont les dates de prise en compte par l'administration fiscale : elles peuvent ne pas correspondre avec les dates réelles des translations de propriété.

- en bas, à gauche, se trouve la référence au folio de l'ancienne matrice des propriétés foncières

B. Recherche par le numéro de parcelle

Si ce numéro est postérieur à la date de rénovation : il vous faut absolument connaître sa concordance avec celui de l'ancien cadastre, dit « cadastre napoléonien ».

1) La concordance a été faite pour les communes dont les références sont à lettre simple (A52, B 384) ; la table se trouve uniquement dans la commune ou au centre des Impôts. Pour les communes à double lettre (AB, HC, AD), elle n'existe pas.

2) Pour la consultation des plans cadastraux : il n'y a jamais eu de mise à jour du plan entre le moment de l'établissement du premier cadastre, dit « cadastre napoléonien », et le cadastre dit rénové (loi du 16/04/1930). Il faut donc procéder par superposition de plans et repérer la parcelle concernée sur l'ancien plan napoléonien.

Si vous ne savez pas situer exactement la parcelle, veuillez d'abord consulter le tableau d'assemblage de la commune qui présente un état de toutes les sections qui composent le territoire.

Mettez si possible les copies de plan à la même échelle afin de mieux vous repérer dans la superposition des plans.

Vous avez bien le numéro de parcelle avant la rénovation :

1) Consultez l'état de section

2) Dans la section considérée, A, B, C ou D, et au numéro de parcelle, lire le nom du premier propriétaire de cette parcelle au moment où le cadastre a été dressé

Section											
N° de la Ligne alpha-bétaique.	NOMS ET PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires.	N° du Plan.	CANTONS, TRIAGES, OU LIEUX-DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES en mesures métriques.			CLASSEMENT		REVENU.	NOMBRE d'ouvriers impossibles.
					sect.	ares.	cent.	en chiffres.	en toutes lettres.		
77	Gibelin Jean Joseph. Mariage à Brimontant	1	La Colle du Bon	prairie	14	00	1	première	62		
					92	50	4	quatrième	66		
				Bois	1	73	10	2	deuxième	519	
150	Crabaud Jean Baptiste. Mariage à Brimontant			prairie	1	83	00	2	troisième	133	

Ici la parcelle A 1 à Amirat en 1836 a été portée au folio 77 Gibelin Jean Joseph
Se reporter donc à la matrice des propriétés foncières 1838-1913 au folio 77.

3) Le nom connu et le numéro de folio repéré, vous devrez poursuivre votre recherche en allant sur l'écran des matrices cadastrales, et consulter les premières matrices des propriétés foncières.

Bonnes recherches...